

M. Nielsen: Ensuite, par ses interpellations, le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que je ne vois pas à la Chambre, en ce moment, proteste de telle manière que nous savons tous quel est son choix, n'a laissé aucun doute dans mon esprit quant à son opposition à la vente.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Et bien entendu, mon collègue et mon soutien, le représentant de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) qui par deux fois au comité a appuyé des motions que j'avais présentées. Une a été acceptée et le crédit 16b s'en est trouvé rejeté; l'autre sommait le gouvernement de produire les renseignements financiers dont nous avions besoin au comité et l'honorable député n'a laissé aucun doute dans mon esprit ou dans l'esprit des autres membres du comité quant à son opposition à la vente de Polymer à la Corporation de développement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: J'ai devant moi le bill C-204 et un document de la main du député de Waterloo (M. Saltsman) intitulé «Toward a Responsive Development Corporation», un document qui sans aucun doute avait joué un grand rôle dans l'apport des membres du Nouveau parti démocratique aux débats de 1971. Je suis absolument convaincu que le parti de l'honorable représentant ne veut pas que Polymer soit vendue à la Corporation de développement du Canada. Où en sommes-nous, «Nous sommes des vôtres, nous sommes entièrement des vôtres lorsqu'il s'agit de lutter contre ce genre de vente.»

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: J'ai ouï-dire qu'une petite conversation avait eu lieu entre le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et quelqu'un d'autre dans l'ascenseur vendredi dernier et ce après que l'objet de notre résolution fut connu. La presse rapporte que le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit «lorsque nous renverserons le gouvernement, ce sera sur notre propre motion». Or, voilà la motion de ce parti.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: C'est précisément cela qu'ils veulent. D'avance, ils pourront dire «Nous n'allons pas voter avec ces méchants conservateurs sur cette motion, car ils ne font qu'aspérer au pouvoir?»

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je suis certain, monsieur l'Orateur, qu'ils diront que voter avec les méchants conservateurs sur cette motion empêchera les bénéficiaires des pensions de vieillesse de toucher leurs prestations, vu que cette mesure nous sera présentée demain.

Des voix: C'est exact.

M. Nielsen: Ils diront: «Les allocations aux anciens combattants ne seront pas augmentées si nous renversons le gouvernement maintenant.»

Des voix: C'est exact.

M. Nielsen: C'est de la foutaise, monsieur l'Orateur, car ils font tout simplement des vieillards et des anciens combattants l'enjeu de leurs manœuvres politiques.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: C'est honteux!

Vente de Polymer

M. Nielsen: Ils savent aussi bien que tous les autres députés que les gouvernements, dans notre régime, se succèdent, et qu'en temps voulu on s'occupera de ces mesures.

Je vois que mon temps de parole s'écoule rapidement, monsieur l'Orateur, et il serait malséant que je termine mon intervention de 30 minutes sans parler de la participation du député de York-Sud (M. Lewis), chef du Nouveau parti démocratique, au débat de vendredi dernier. Je le connais comme homme de principe; je sais qu'il a toujours soutenu avec une énergie acharnée la thèse du Nouveau parti démocratique, si bien exprimée au cours des débats de 1971 lorsque la question de la Corporation de développement du Canada a été soulevée la première fois à la Chambre. Je manquerais à mon devoir en n'appuyant pas son intervention de vendredi dernier.

J'écoutais très attentivement et c'est pourquoi, comme en fait foi la page 2541 du hansard, j'ai demandé si vraiment il condamnait la vente de l'ancienne société Polymer à la Corporation de développement du Canada. Imaginez ma surprise, non pas qu'il l'ait condamnée une fois, mais qu'il l'ait condamnée trois fois. Lorsque je lui demandai s'il condamnait cette vente, il a répondu:

Oui, monsieur l'Orateur, le député comprend parfaitement bien. Je condamne cette vente—je la condamne de toutes mes forces, car je ne lui trouve ni bon sens ni justification. Une telle vente n'est motivée par aucune raison économique valable et je la condamne, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: J'ai été très heureux d'obtenir cette réponse du chef du Nouveau parti démocratique, mais lorsque j'ai pris connaissance des comptes rendus dans les journaux vendredi et samedi, d'après les bleus cités par les journalistes, le chef néo-démocrate aurait déclaré à la Chambre: «Je la condamne en tout honneur.» Ma foi, monsieur l'Orateur, l'honneur peut avoir disparu en fin de semaine, mais je ne conteste pas le mot utilisé car pour moi les deux mots sont synonymes et il condamnait catégoriquement la vente.

Nombre d'entre nous, de même que de nombreux Canadiens, croient que l'heure est venue pour le chef du Nouveau parti démocratique et ses partisans de décider s'ils respectent les principes...

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: ... de décider s'ils sont sincères lorsqu'ils prennent la parole à la Chambre et font des déclarations semblables à celle du chef du Nouveau parti démocratique vendredi dernier. Je crois qu'il était sincère et que tous les membres de son parti étaient sincères lors du débat de 1971 et vendredi dernier.

Afin de prouver aux Canadiens qu'ils étaient vraiment sincères et qu'ils sont des hommes de principe, il leur suffira de se prononcer lorsque la question sera mise aux voix.

• (1540)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, à propos d'une motion que j'avais présentée ce jour-là, un membre en vue du parti conservateur, expert financier et ancien banquier, ce qui en fait certes un des membres importants du parti conservateur, le député de York-Simcoe (M. Stevens), a fait la déclaration suivante au sujet des sociétés de la Couronne, comme en témoigne le hansard aux pages 2561 et 2562:

Je dirais, monsieur l'Orateur, que lorsque nous nous interrogeons sur l'utilité des sociétés de la Couronne, nous devons retenir